
**Rapport de la commission l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité
du 4 mai 2022**

Rapporteur : Johan MARTENS

PE 157 – 22.03 POUR LA SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE DE SAINT-PIE X

- **Audition d'une délégation des signataires de la pétition, ainsi que de représentants de l'Église catholique romaine ECR-Genève (MM. Dominique PITTET, Secrétaire général ECR-Genève, Patrick PILLET, AMOA, et de M. Andrea BASSI, architecte)**

Mme MONASTESSE-BOLAY habitant à l'avenue de Crozet, est Présidente de l'Association pour la sauvegarde de l'église Saint-Pie X et soucieuse de défendre une cause d'intérêt général.

Présentation des 3 aspects de la pétition, à savoir l'aspect patrimonial/architectural, environnemental et de densification, ainsi que des pistes de réflexions ou alternatives possibles pour l'affectation de ce bâtiment. Cette pétition a aussi été déposée au Grand Conseil.

Ce bâtiment, datant des années 60, a été recensé par l'Office du patrimoine et des sites en 2017 et jugé de valeur intéressante ; l'église de Saint-Pie X a une acoustique exceptionnelle. Or, en 2020 les pétitionnaires apprennent que la paroisse n'arrive pas à avoir des fonds nécessaires pour fonctionner et que des travaux conséquents doivent être réalisés. Dès lors, ils ne comprennent pas cette divergence de propos survenue en à peine 3 ans. (De plus 3 autres lieux de culte situés dans un périmètre proche sont voués à la démolition, soit l'église Sainte-Jeanne de Chantal aux Charmilles, le temple de Châtelaine et sauf erreur le temple de la Servette, précise Mme MONASTESSE-BOLAY). Le futur projet prévoit l'abattage d'une vingtaine d'arbres selon le document de l'OCAN, dont un sapin pour lequel une lettre a été envoyée par plusieurs habitants pour essayer de le conserver. Les peupliers et les marronniers conservés risquent d'être endommagés par les travaux et les fondations des bâtiments prévus. Cela est contradictoire avec l'objectif du Canton de vouloir lutter contre les îlots de chaleur.

Au niveau de la densification, la Commune n'est pas en reste, notamment avec le quartier de l'Étang, et ce projet va supprimer un espace vert pour bétonner davantage.

Les pétitionnaires souhaitent amener des alternatives et des pistes de réflexion pour éviter la démolition. Ils suggèrent d'envisager une réaffectation de l'église en salle polyvalente, en office du tourisme, ou de la troquer contre un autre bâtiment plus petit. Les salles, de même que l'église, pourraient être réaffectées en crèche, louées à des associations comme une école de danse ou destinées à l'organisation de concerts. Cela permettrait de générer des revenus pour pallier les frais de fonctionnement.

Le projet est trop grand et trop proche des bâtiments actuels puisqu'il comprend un immeuble de 8 étages.

Le projet de démolition-reconstruction va engendrer des frais pour la Commune et le Canton en termes d'infrastructures, le bâtiment prévu va recevoir 76 logements sociaux destinés à des familles, soit environ 300 personnes. Des enfants devront être scolarisés dans une école du secteur, ou nécessiter des places de crèche. Le projet prévu va avoir des coûts indirects à long terme.

Des commissaires (SOC) demandent si parmi les pétitionnaires il y a des paroissiens préoccupés par la disparition d'un lieu de culte. Et si les pétitionnaires ont pu discuter avec le Conseil paroissial, et connaître les motifs qui ont conduit au projet de démolition-reconstruction.

Mme MONASTESSE-BOLAY répond qu'elle ne sait pas s'il y a des paroissiens parmi les pétitionnaires. Toutefois, elle croit savoir que les fidèles sont favorables à la démolition et à la reconstruction d'un nouveau lieu, plutôt que de conserver l'église actuelle. Deux réunions ont eu lieu à la paroisse avec les habitants du quartier pour expliquer le projet. Les pétitionnaires ont ressenti cela comme une mise devant le fait accompli car le projet était déjà déposé. Ils regrettent qu'aucune discussion n'ait eu lieu en amont. La paroisse ne s'est pas penchée sur les pistes alternatives pour sauver son patrimoine.

Un commissaire (UDC) aimerait savoir ce que les pétitionnaires attendent de la Commune vu que le classement d'un bien est de compétence cantonale.

Mme MONASTESSE-BOLAY répond que les pétitionnaires attendent de l'aide de la part de la Ville de Vernier, pour discuter d'une éventuelle réaffectation. La pétition sert à faire connaître la problématique aux Verniolans.

Des commissaires (PDC et ALTERNATIVE), qui sont partagés pour conserver l'église, estiment qu'il est difficile pour la Commune de contrer les propriétaires de la parcelle, surtout qu'aucun paroissien ne refuse le projet et ne se trouve du côté des pétitionnaires, alors qu'un lieu de culte risque de disparaître. Les pétitionnaires sont plutôt contre le projet envisagé. Cette divergence rend le soutien de la Commune difficile.

M. PITTET, Secrétaire général ECR-Genève, explique que la paroisse de Saint-Pie X doit faire face à des travaux de rénovation qui doivent être entrepris sur ce bâtiment, et les banques ne prêtent plus pour la rénovation des églises. Ce bâtiment, qui peut accueillir 600 personnes, n'est plus adapté car trop grand. La construction d'un petit immeuble à côté de l'église actuelle a été envisagé, mais la rentabilité de celui-ci ne permettait de financer le budget de la paroisse. Il n'a pas été facile de prendre la décision de démolir l'église, raison pour laquelle toutes les solutions pour la conserver ont été envisagées.

M. HODGERS, Conseiller d'État, a demandé une étude de toutes les églises post-seconde guerre mondiale. 30 bâtiments ont été analysés et expertisés par l'Office du patrimoine et des sites. 10 ont été reconnus avec une valeur patrimoniale, dont l'église de Saint-Pie X, mais l'Église catholique romaine n'est pas en mesure de la conserver car les travaux de rénovation s'élèvent à plusieurs millions de francs. Dès lors, l'Église catholique romaine a cherché un autre bâtiment que l'église de Saint-Pie X qui pourrait être mis à l'inventaire. Ces 10 églises vont être entretenues par l'Église catholique romaine en plus des 25 autres déjà à l'inventaire.

Le projet a été choisi parmi trois propositions de bureaux d'architectes et accepté à l'unanimité par l'Assemblée générale de la paroisse. Il comprend des locaux adaptés pour des associations, une nouvelle église et un bâtiment de 70 logements.

M. BASSI, architecte, présente le projet constitué d'un centre paroissial et d'un immeuble de logements, dont le gabarit est identique aux immeubles voisins. Le clocher actuel est conservé. Ces bâtiments seront immergés dans un grand jardin. Le bâtiment de logements, composés d'appartements traversants avec double terrasse de 3 à 5 pièces, remplacera une partie de l'église et le parking actuels.

Il y a un espace vert de type « cloître » autour duquel s'organisent l'église de 150 places, dont une partie peut être transformée en salle polyvalente séparée de l'autel, des salles pour le catéchisme et le secrétariat, divers locaux et une cuisine. La construction serait réalisée avec du béton terre et non du béton armé et sa hauteur ne dépasserait pas la hauteur de l'église actuelle. Le clocher est le seul élément qui sera conservé.

M. MORO, Chef du service de l'aménagement, explique que la demande d'autorisation de construire a été déposée, qu'elle a été soumise à la Commune à deux reprises pour préavis et qu'elle est actuellement à l'instruction auprès de l'Office des autorisations de construire. Plusieurs remarques ont été faites par l'Office de l'urbanisme cantonal et par la Commune, et le projet a été adapté en conséquence. Le principal office qui aurait pu empêcher la réalisation du projet est l'Office cantonal du patrimoine et des sites, mais il a validé la destruction de l'église.

Des commissaires regrettent qu'il n'y ait pas de paroissiens parmi les pétitionnaires. Peu d'entre eux fréquentent et connaissent cette église. Or, les paroissiens sont représentés par le Conseil paroissial qui a été régulièrement consulté dans ce dossier. Il est difficile, pour la Commune, de se prononcer contre le projet face à des propriétaires qui ont des droits à bâtir, par les plans directeurs. La position des pétitionnaires est difficile, car ils ont peu de légitimité. De plus, aucune association reconnue ou non en matière de défense du patrimoine n'a demandé l'inscription à l'inventaire ou le classement de l'église Saint-Pie X.

VOTE :

Acceptons-nous le classement de la pétition PE 157 – 22.03 ?

10 OUI (3 SOC, 2 VERT.E., 1 PDC-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC)

Le classement de la pétition PE 157 – 22.03 est accepté à l'unanimité.